



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 10 octobre 2023 à 19 h
Centre communautaire et culturel de Cartierville - 12225, rue Grenet**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Amélie Dubé, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheuse
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27
Monsieur Yanik Laneville, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 04.

10.01A

Remise de la certification VÉLOSYMPATIQUE

Remise, par Vélo Québec, de la certification VÉLOSYMPATIQUE

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Prix d'excellence pour la transformation d'un édifice religieux en édifice communautaire décerné par l'Association québécoise du loisir municipal.

Projet de construction d'une digue sur la rue Crevier (20.02).

Budget participatif de la ville centre.

Madame Effie Giannou: Fin des travaux sur la rue De Salaberry.

Pause hivernale des travaux sur le boulevard Gouin Ouest.

Fin des travaux au parc Avila-Vidal cet automne.

Inauguration du potager du quartier au 4C.

Collecte de feuilles lors de la collecte des résidus verts.

- Madame Nathalie Goulet: Séance d'information au sujet de la nouvelle piste cyclable sur le boulevard Henri-Bourassa le 7 décembre, à 19 h, sur le site Réalisons Montréal.
- Fin des marchés publics d'été.
- Salon des aînés à l'école Sophie-Barat.
- Marche organisée par Solidarité Ahuntsic le 17 octobre pour la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.
- Inauguration de la statue de Marie Gérin-Lajoie au parc Basile-Routhier le 20 octobre.
- Sentier éphémère de la poésie au parc Ahuntsic.
- Activités sur les rues commerciales pour l'Halloween et sécurité.
- Madame Julie Roy: Apaisement de la circulation sur la rue Saint-Simon aux abords de l'école.
- Reconduction de la subvention pour la pratique du vélo d'hiver.
- Ahuntsic-Cartierville est finaliste pour un prix du Comité régional des élus (CRE).
- Félicite le comité de la station Youville, également finaliste pour un prix du CRE.
- Fonctionnement de la subvention pour la pratique du vélo d'hiver.
- Implantation de la première piste cyclable dans Saint-Simon.
- Inauguration du jardin nourricier et de la murale du parc Saint-Simon.
- Prêt de costumes d'Halloween par Ville en vert à l'outil-O-thèque.
- Monsieur Jérôme Normand: Projets 18 et 29 du budget participatif de la ville centre.
- Inauguration des nouveaux tracés cyclables avec Ahuncycle.
- Soirée d'information pour la révision du Règlement d'urbanisme d'Ahuntsic-Cartierville le 24 octobre.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

- **8340 à 8348, avenue Papineau - Lot 2 498 303 du cadastre du Québec** : autoriser en cour avant une piscine, une thermopompe et un climatiseur ainsi qu'une clôture d'une hauteur maximale de 1,85 mètre au lieu de 0,90 mètre (40.06).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 31, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Raymond Labbé	Trottoir du côté est du boulevard Laurentien.
Bruno Gaudet	Piste cyclable sur la rue Sauriol.
Vincent Moreau	Piste cyclable sur la rue Legendre et lien vers le Marché Central.
Dario Lezzoni	Piste cyclable sur la rue Legendre et lien vers le cégep Ahuntsic.
Karel Mayrand	REV sur le boulevard Henri-Bourassa et lien vers la gare.
Leila Copti	Manifestations d'agressivité envers les personnes élues.
Luc Audebrand	Sécurité de la piste cyclable sur l'avenue Christophe-Colomb.
Marie Barbeau	Signalisation sur la piste cyclable de la rue Legendre Ouest.
Felicia Cosentino	Signalisation sur la piste cyclable de la rue Legendre Ouest.
Antonio Izzo	Marquage et afficheur de vitesse sur la rue Lachapelle (dépôt d'une pétition).
Elie Kassissia	Retrait d'une section de trottoir sur le côté sud du boulevard Gouin Ouest (dépôt de document).

Formulaire en ligne :

François-Xavier Panaccio	Sécurité à l'intersection du boulevard Gouin Est et de la rue Berri.
Tania Pennesi	Contribution des cyclistes à l'entretien des rues.
Jean-Grégoire Djénandji	Respect de la limite de 30 km / h par les autobus de la STM sur le boulevard Saint-Laurent, entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa.
Hagop Kazarian	Lenteur des travaux du viaduc sur la rue De Salaberry.
Maria Ogilvie	Immeubles résidentiels en mauvais état présentant un danger.
Denise Landry	Piste cyclable sur la rue Prieur Ouest. Nettoyage des puisards.
Mélina Arcamone	Cônes orange sur l'avenue Papineau à l'angle du boulevard Henri-Bourassa.
Jean-François Thibault	Demande d'aménagement cyclable sur le boulevard Saint-Laurent.
Pierre Gareau	Travaux devant le stationnement de l'entrepôt sis au 9670, rue Clark.
Richard Williams	Constats d'infraction délivrés.
Michèle Bisson	Abattage de deux arbres devant le 10760-64, avenue De Lorimier.
Agnes Hartel	Sécurité du nouveau tracé cyclable sur la rue Legendre.
Plutarco Elias Calies	Radar photo devant l'école Christ-Roi.
Andy Émond	Traverse piétonne à l'angle des rues Chabanel et Tolhurst
Andy Vilas	Zone SRRR récemment implantée sur l'avenue de l'Esplanade près de la rue Legendre. Coût de l'option <i>Clicknpark</i>
Brittany R.	Période d'implantation de la piste cyclable sur Legendre. Réduction de la zone SRRR et coût de l'option <i>Clicknpark</i> .

J.-F. Ouellette	Sécurité et vol de vélos à l'édicule nord de la station de métro Sauvé.
Samuel Milette-Lacombe	Supports à vélos à l'édicule nord de la station de métro Sauvé.
Donna Adams	Nombre et proportion de contraventions remises aux automobilistes, cyclistes et piétons.

Cette période de questions prend fin à 21 h 05.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA23 09 0270

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA23 09 0271

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 septembre 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 septembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA23 09 0272

Accorder un contrat à Les revêtements Scelltech inc. pour la fourniture et l'installation de dispositifs de signalisation sur divers tronçons de rue dans l'arrondissement - Dépense totale de 175 030,29 \$, taxes incluses (contrat : 159 118,44 \$ + contingences : 15 911,84 \$) - Appel d'offres public 23-20068 - 2 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement (159 825,98 \$, net de ristourne).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Les revêtements Scelltech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de dispositifs de signalisation sur divers tronçons de rue dans l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 118,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20068;
2. d'autoriser une dépense de 15 911,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1239426007

CA23 09 0273

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à FNX-Innov inc., pour la réalisation d'une étude hydraulique démontrant l'impact sur l'écoulement et l'étalement des crues en lien avec la construction d'un ouvrage d'aide à la protection contre les inondations à l'ouest de la rue Crevier, pour un montant de 20 574,78 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (18 787,52 \$, net de ristourne).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à FNX-Innov inc., pour la réalisation d'une étude hydraulique démontrant l'impact sur l'écoulement et l'étalement des crues en lien avec la construction d'un ouvrage d'aide à la protection contre les inondations à l'ouest de la rue Crevier, pour un montant de 20 574,78 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1238106005

CA23 09 0274

Modifier la résolution CA23 09 0241, adoptée le 11 septembre 2023, afin de remplacer le numéro d'appel d'offres public 23-10015 par 23-20015.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier la résolution CA23 09 0241, adoptée le 11 septembre 2023, afin de remplacer le numéro d'appel d'offres public 23-10015 par 23-20015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1234465003

CA23 09 0275

Accorder un contrat à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. pour le service de location d'un tracteur-chargeur compact avec opérateur(trice), pour le déneigement de sites particuliers de l'arrondissement, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an - Dépense totale de 181 085,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20152 – 4 soumissionnaires (lot 17) / Imputation à la réserve déneigement (19 842,64 \$, net de ristourne).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de location d'un tracteur-chargeur compact avec opérateur(trice), pour le déneigement de sites particuliers de l'arrondissement, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 181 085,63 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20152;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Déneigement & Excavation M. Gauthier inc.;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1237445007

CA23 09 0276

Accorder un contrat à 9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature inc.) pour le service de location d'un tracteur-chargeur compact avec opérateur(trice), pour le déneigement de sites particuliers de l'arrondissement, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an - Dépense totale de 184 304,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20152 – 4 soumissionnaires (lot 16) / Imputation à la réserve déneigement (19 230,56 \$, net de ristourne).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder à 9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de location d'un tracteur-chargeur compact avec opérateur(trice), pour le déneigement de sites particuliers de l'arrondissement, pour une durée de trois ans avec deux options de renouvellement d'un an, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 184 304,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20152;
2. de procéder à une évaluation du rendement de 9115-7883 Québec inc. (Sig-Nature inc.);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1237445008

CA23 09 0277

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Xylème inc. pour l'inspection post-verglas de 3015 arbres publics de rue répartis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pour une somme maximale de 40 067,35 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un contrat de gré à gré à la firme Xylème inc. pour l'inspection post-verglas de 3015 arbres publics de rue répartis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement pour une somme maximale de 40 067,35 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1239010001

CA23 09 0278

Accorder un contrat de gré à gré à Arbre NB inc. pour des travaux d'essouchement de 110 arbres affectés par le verglas du 5 avril 2023 - Dépense totale de 50 000 \$, taxes incluses (contrat : 46 022,45 \$ + variation des quantité : 3977,55 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Arbre NB inc. pour des travaux d'essouchement de 110 arbres affectés par le verglas du 5 avril 2023, pour une somme maximale de 46 022,45 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 3977,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1239132005

CA23 09 0279

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à AECOM consultants inc. pour l'élaboration d'études d'impact sur la circulation et le stationnement pour l'aménagement de liens cyclables entre la station du REM Du Ruisseau et l'hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal, sur l'axe de la rue Meilleur entre le boulevard Crémazie et la rue Fleury Ouest ainsi que sur la rue Legendre Ouest entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Meilleur pour un montant de 70 907 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (64 747,54 \$, net de ristourne).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à AECOM consultants inc. pour l'élaboration d'études d'impact sur la circulation et le stationnement pour l'aménagement de liens cyclables entre la station du REM Du Ruisseau et l'hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal, sur l'axe de la rue Meilleur entre le boulevard Crémazie et la rue Fleury Ouest ainsi que sur la rue Legendre Ouest entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Meilleur pour un montant de 70 907 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1238153009

CA23 09 0280

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1150 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1150 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

Organisme	Projet	Montant
Centre des femmes solidaires et engagées		200 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants		200 \$
Pause-Famille inc.		200 \$
Concertation-Femme		200\$
Compagnie Théâtre Créole	Pour Festithéâtrecréole	200 \$
Compagnie Théâtre Créole	Pour Festithéâtrecréole	150 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1234746006

CA23 09 0281

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du conseil municipal et mandater le Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de la Maison de la culture Ahuntsic, dans le cadre du Programme de mise à niveau des Maisons de la culture.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services du conseil municipal;

de mandater le Service de la culture pour la prise en charge de la gestion globale du projet de mise à niveau de la Maison de la culture Ahuntsic, dans le cadre du Programme de mise à niveau des Maisons de la culture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1234465004

CA23 09 0282

Affecter un montant approximatif de 205 682 \$, à même la réserve développement, pour financer la création d'un poste temporaire d'agent(e) de recherche, pour une période de 2 ans, à la direction des travaux publics, afin de coordonner les changements des différentes implantations du nouveau devis de collectes.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'affecter un montant approximatif de 205 682 \$, à même la réserve développement, pour financer la création d'un poste temporaire d'agent(e) de recherche, pour une période de 2 ans, à la direction des travaux publics, afin de coordonner les changements des différentes implantations du nouveau devis de collectes;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1235241002

CA23 09 0283

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes 2021-2025, révision juillet 2023 » pour la mise aux normes du chalet des baigneurs du parc Henri-Julien / Autoriser le directeur de la direction performance, greffe et services administratifs à signer tout document afférent à ladite demande, le cas échéant / Confirmer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisations et aux frais d'exploitation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au « Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes 2021-2025, révision juillet 2023 » pour la mise aux normes du chalet des baigneurs du parc Henri-Julien;
2. d'autoriser le directeur de la direction performance, greffe et services administratifs à signer tout document afférent à ladite demande, le cas échéant;
3. de confirmer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisations et aux frais d'exploitation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1231026006

CA23 09 0284

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1233060024

Dossier retiré.

40.02

CA23 09 0285

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'installer des arrêts obligatoires sur l'avenue Berthe-Louard à l'intersection de l'avenue Roland-Milette.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'installer des arrêts obligatoires sur l'avenue Berthe-Louard à l'intersection de l'avenue Roland-Milette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1232932002

CA23 09 0286

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 1°), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord sur la rue Waverly et en direction est sur la rue Saint-Simon, entre les rues De Beauharnois Ouest et de Reims.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 1°), une ordonnance permettant d'établir la circulation à sens unique en direction nord sur la rue Waverly et en direction est sur la rue Saint-Simon, entre les rues De Beauharnois Ouest et de Reims;

d'enlever la signalisation interdisant aux véhicules de tourner à droite sur la rue Saint-Simon à l'approche nord de la rue de Reims de 7 h à 9 h et de 14 h à 16 h du lundi au vendredi, excepté autobus scolaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1234017001

CA23 09 0287

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un réservoir de CO2 et de son enclos en bordure de l'élévation nord du bâtiment commercial portant les numéros 901, 931 et 951, boulevard Crémazie Ouest - Lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074 du cadastre du Québec - Zone 1296.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 11.1, paragraphe 1° (construction sur un lot distinct) du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), l'article 6 (hauteur d'une clôture) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5) et les articles 12.2 (hauteur minimale prescrite en nombre d'étages selon la grille de zonage), 50.1 (implantation selon les marges prescrites à la grille de zonage) et 132.2 (usage autorisé selon la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 2 985 072, 2 985 073 et 2 985 074 du cadastre du Québec et portant les numéros 901, 931 et 951, boulevard Crémazie Ouest, l'autorisation d'implanter un réservoir de CO2 et de son enclos en bordure de l'élévation nord du bâtiment commercial, aux conditions suivantes :

- l'implantation, les dimensions et les hauteurs du réservoir et de son enclos doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'apparence de l'enclos et les aménagements paysagers autour de celui-ci doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A.

L'autorisation accordée par la présente résolution est tributaire de la construction d'une serre de production agricole sur le toit du bâtiment voisin situé au 951 et 955, rue du Marché-Central (lot 2 985 076 du cadastre du Québec) et sera nulle et sans effet advenant l'absence ou la démolition de cette installation.

L'autorisation accordée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un permis dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés 0-VM07 et 0-VM08 ainsi que les extraits (pages 15,16 et 17) du document intitulé *Localisation réservoir CO2*, préparés par la firme Aedifica, datés du 25 août 2023 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 25 août 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1239141008

CA23 09 0288

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser en cour avant, pour l'immeuble portant les numéros 8340 à 8348, avenue Papineau, une piscine, une thermopompe et un climatiseur ainsi qu'une clôture d'une hauteur maximale de 1,85 mètre au lieu de 0,90 mètre - Lot 2 498 303 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003307622.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 8340 à 8348, avenue Papineau, érigé sur le lot 2 498 303 du cadastre du Québec, visant à autoriser, en cour avant, une piscine, une thermopompe et un climatiseur ainsi qu'une clôture d'une hauteur maximale de 1,85 mètre au lieu de 0,90 mètre;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder, à la suite de recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant les numéros 8340 à 8348, avenue Papineau, et érigé sur le lot 2 498 303 du cadastre du Québec, une piscine, une thermopompe et un climatiseur ainsi qu'une clôture d'une hauteur maximale de 1,85 mètre au lieu de 0,90 mètre, en cour avant, à la condition suivante :

- de prolonger les arbustes tout le long de la clôture du côté du domaine public, soit le long de la rue Jacques-Casault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1231066006

Affaires nouvelles

Aucun dossier

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du mardi 10 octobre 2023 est levée à 21 h13.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteaupert (S)

Secrétaire d'arrondissement